



Demande de reconnaissance pour un cercle sportif

Le cercle :(dénomination exacte)

représenté par :

- (fonction), et

- (fonction)

demande sa reconnaissance par la Fédération Multisports Adaptés

Les représentants susmentionnés certifient:

- ✓ que le cercle ne poursuit aucun but lucratif.
- ✓ que le cercle compte au minimum 3 membres.
- ✓ que l'objectif de celui-ci est, entre autres, d'organiser des activités sportives à destination des personnes présentant un handicap ou une malformation de caractère définitif ou de longue durée affectant leurs facultés physiques, sensorielles ou mentales qui les empêchent de pratiquer des activités sportives dans les conditions habituelles.
- ✓ que le cercle possède un numéro de compte propre.
- ✓ souscrire aux statuts et règlement d'ordre intérieur de la FéMA (à télécharger sur le site www.sportadapte.be).
- ✓ avoir pris connaissance des conditions d'affiliation et d'assurance et y souscrire
- ✓ que le(s) activité(s) sportive(s) se déroulent dans des infrastructures présentant toutes les garanties de sécurité, permettant une pratique appropriée du sport par les personnes handicapées.
- ✓ veiller à assurer un encadrement compétent et en nombre suffisant pour toutes les activités que le cercle organise, conformément aux normes d'encadrement définies par la FéMA.
- ✓ prendre les mesures appropriées pour assurer la sécurité de ses membres et des participants aux activités mises sur pied par lui-même ou sous sa responsabilité.
- ✓ accepter de se soumettre à une éventuelle inspection des personnes désignées par la FéMA.
- ✓ que le cercle n'est pas affilié à une autre fédération handisport reconnue par l'Adeps pour la même discipline sportive.
- ✓ déclarer fiscalement les moniteurs rémunérés par le cercle.
- ✓ tenir à la disposition des membres, ou des représentants légaux de ceux-ci, une copie des statuts, du Règlement d'Ordre Intérieur et du contrat d'assurance de la FéMA (documents à télécharger sur le site www.sportadapte.be).

Les représentants susmentionnés s'engagent à ce que le cercle :

- ✓ envoie annuellement à la FÉMA, dans les délais impartis, le dossier administratif dûment complété.
- ✓ verse annuellement à la FÉMA le montant de la cotisation réclamée dans les délais impartis.
- ✓ envoie annuellement le certificat médical et le certificat d'aptitude physique FÉMA de chaque membre, dans les délais impartis.

Après avoir pris connaissance du ROI et du programme d'activités des entités,
le cercle susmentionné souhaite s'affilier à l'entité suivante :

FéMA/FOA FéMA/ASPH Sports FéMA/AltéoSport

Coordonnées des personnes responsables du cercle sportif :

NOM :

NOM :

Prénom :

Prénom :

Fonction :

Fonction :

Mail :

Mail :

Téléphone :

Téléphone :

Adresse :

Adresse :

Signature :

Signature :

Date: